



Comment prétendre à une aide-ménagère ?

Je viens d'accoucher et mon conjoint, mon concubin ou mon partenaire de pacs est éloigné géographiquement.

Quelle est la prise en charge ?

La CNMSS m'offre 20 heures d'aide-ménagère aux familles pendant les deux mois qui suivent mon retour à domicile.

Bulletin de demande d'aide au retour à domicile

Aide-ménagère aux familles

Remplir et renvoyer par télécopie ou par courrier :

04 94 16 39 75 ou dgr.bass@cnmss.fr

Identification du militaire :

N° de sécurité sociale (NIR)

NOM.....Prénom.....

Les heures d'aide-ménagère aux familles seront dispensées par :

• Employée de maison payée par CESU

• Association.....

Adresse

Tél.Fax.....

Courriel :@.....

Intervention du...../...../..... au/...../..... au tarif horaire de €

Identification du bénéficiaire :

NOM..... Prénom

Date de naissance...../...../.....

Tél. Fax.....

Courriel.....@.....

Condition relative à la prise en charge :

Mon conjoint, concubin ou partenaire PACS est actuellement en :

OPEX

OPINT

Mission courte durée (MCD)

Autre (à préciser)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date et signature →